



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## AVIS D'IMPÔT 2019

TAXES FONCIÈRES

votees et perçues par la commune, le département et divers organismes

La notice de cet avis  
est disponible dans  
[impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) via la  
barre de recherche

REEXPEDIE LE

21 JAN 2019

Service des Impôts des Particuliers  
LE MOULIN

MME ZABALOUIEFF ANNE  
NOTAIRE GRANDIDIER MAJERCSIK  
26 RUE DU COETLOSQUET  
57000 METZ

### Vos références

Numéro fiscal (C) : 16 91 574 873 331  
Référence de l'avis : 19 06 4425038 67

Numéro de propriétaire : 088 M55459 H

Débiteur(s) légal(aux) :  
PROPRIETAIRE 4101 MBDZBH  
MME MARDER ANNE

Numéro de rôle : 221  
Date d'établissement : 12/08/2019  
Date de mise en recouvrement : 31/08/2019

### Votre situation

#### MONTANT À PAYER

Au plus tard le **15/10/2019** **21 945,00 €**

Le montant de l'impôt prend en compte la révision des valeurs locatives des locaux professionnels (voir notice partie « Révision des valeurs locatives des locaux professionnels »).

06012

Vous devez payer cette somme, soit :

- en ligne sur **impots.gouv.fr** en vous connectant à votre espace particulier, puis laissez-vous guider;
- en adhérant au prélèvement à l'échéance, au plus tard le **01/10/2019**, sur **impots.gouv.fr**, par téléphone ou courriel (aux coordonnées indiquées dans le cadre « Vos démarches »).

Pour 2020, vous pourrez adhérer au prélèvement mensuel.

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation depuis votre messagerie sécurisée sur **impots.gouv.fr** ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, avant le 31 décembre 2020 (sauf cas particuliers visés à l'article R\* 196-2 du livre des procédures fiscales). Pour les locaux commerciaux et industriels, vous devez vous rapprocher du centre des impôts fonciers ou de la cellule foncière qui reste compétente en matière de gestion de la taxe foncière (ses coordonnées sont disponibles auprès de votre centre des finances publiques).

## Vos démarches

- ⇒ **Sur impots.gouv.fr** : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ⇒ **Par courriel** : Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier ou professionnel sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)
- ⇒ **Par téléphone** :  
 - Pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le **prélèvement mensuel**, votre centre prélèvement service : 0 810 012 010\* - Courrier : CENTRE PRELEVEMENT SERVICE CS 60034 67085 STRASBOURG CEDEX  
 - Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).
- ⇒ **Sur place** : Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), rubrique « Contact ») :  
 Pour obtenir des réponses plus détaillées :  
 • Sur le paiement de votre impôt :  
**SERVICE IMPOIS PARTICULIERS NICE CENTRE-COLLINES**  
 22 RUE JOSEPH CADEI - 06172 NICE CEDEX 2  
 Tél : 04 92 09 45 50
- Sur le montant de votre impôt :  
**CENTRE DES IMPOTS FONCIER NICE - SECTEUR FONCIER 3EME SECTEUR**  
 22 RUE JOSEPH CADEI - 06172 NICE CEDEX 2  
 Tél : 04 92 09 47 24

*\*(Service 0,06 € / min + prix appel - depuis l'étranger renseignez-vous auprès de votre opérateur)*

Département : 06 ALPES MARITIMES

Commune : 088 NICE

TF 2019		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2018	23,12 %	%	%	6,40 %	12,42 %	0,201 %	9,90 %	%	
Taux 2019	21,00 %	%	%	6,40 %	11,80 %	0,201 %	8,90 %	%	
Adresse		3 RUE DE LA BUFFA							
Base 1	44081			44081	43467	44081	43897		
Cotisation	9257			2821	5129	89	3907		
Cotisation lissée 2	9173			2821	5143	89	3886		21112
Adresse									
Base 1									
Cotisation									
Cotisation lissée 2									
Cotisations 2018									
Cotisations 2019	9173			2821	5143	89	3886		21112
Variation	%	%	%	%	%	%	%	%	
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2018	%	%	%	%	%	%	%	%	
Taux 2019	%	%	%	%	%	%	%	%	
Bases terres Non agricoles									
Bases terres agricoles									
Cotisations 2018									
Cotisations 2019									
Variation		%	%	%	%	%	%	%	
Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)					Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base État							Droit proportionnel :		
Base Collectivité							Droit fixe :		
Il est rappelé qu'un lissage de + 13 € par an a été calculé en 2017 sur les cotisations de vos locaux professionnels pour rendre progressive leur augmentation sur 10 ans. Il n'est pas possible d'éditer l'évolution de vos cotisations.						Frais de gestion de la fiscalité directe locale			833
						Dégrèvement Habitation principale			
						Dégrèvement JA État			
						Dégrèvement JA Collectivité			
						<b>Montant de votre impôt :</b>			<b>21945</b>